

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 9

Artikel: Origine de notre agriculture
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

Nous rappelons à nos abonnés que la Feuille d'annonces qui est jointe au CONTEUR VAUDOIS leur est adressée gratuitement.

Origine de notre agriculture.

Nos lecteurs accueilleront sans doute avec plaisir les lignes suivantes, qui donnent d'intéressants détails sur l'agriculture dans notre pays aux XV^e et XVI^e siècles, sur ses premiers développements et l'aspect de nos campagnes à cette époque.

L'agriculture commença à prendre quelque essor à la décadence de la féodalité; les terres, divisées en un plus grand nombre de mains, furent cultivées avec plus de soin et intéressèrent chaque propriétaire au succès du travail. A des serfs longtemps abrutis succédèrent des laboureurs actifs et heureux de leurs travaux. Les défrichements se multiplièrent, les fortunes devinrent plus égales. Les campagnes, même dans le voisinage des cités, présentèrent un aspect agreste; mais aucun luxe, aucun ornement n'embellissait les constructions destinées à recevoir les produits de la terre, et l'on n'y remarquait que des pressoirs, des caves et des ustensiles aratoires. Les cités ressemblaient à de simples villages; on teillait le chanvre devant la porte des maisons.

Le propriétaire d'un domaine était son propre fermier. Lorsqu'aucun bâtiment rural n'existant sur le sol, on faisait entrer en ville tous les fruits de la terre. — Les faubourgs de nos cités, aujourd'hui si peuplés de maisons élégantes, n'étaient alors composés que de granges, de caves et de pressoirs. Des chemins tortueux et mal entretenus parcouraient les campagnes et retardaient la circulation des denrées et l'approvisionnement des marchés.

Les couvents donnaient une grande impulsion aux travaux agricoles. Les champs les mieux cultivés, les terres les plus riches environnaient les monastères. La culture de la vigne était également l'objet des soins les plus attentifs. Les lois mêmes la protégeaient. A Zurich, il était défendu de planter des arbres dans les vignes et de congédier un vigneron actif et intelligent, aussi longtemps qu'il remplissait ses devoirs avec exactitude.

Cependant, quelques droits seigneuriaux qui avaient survécu aux débris de la féodalité nuisaient encore au développement de l'agriculture. La dîme,

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

par exemple, s'étendait à tous les produits du travail. On en comptait de plusieurs sortes : les *grosses dîmes*, qui se percevaient sur les fruits du sol; les *dîmes vertes*, qui se levaient sur les pois, le lin; les *dîmes de charnage*, sur les cochons, les veaux, les poulets, les moutons; et les *dîmes novales*, sur les terres nouvellement défrichées.

A Nyon, une charte octroyée par la maison de Savoie à la jeunesse de cette ville, et renouvelée en 1520, lui concédait le droit de vérifier le bon état de la culture des vignes. Si le lendemain de l'Ascension, il se trouvait quelques vignes non rompues et fossoyées, et qu'on pût attribuer ce retard à la négligence des vignerons, il était permis à la dite jeunesse d'aller les fossoyer sans que personne puisse empêcher que le fruit qui en proviendrait lui appartienne en propre, et s'il arrivait qu'elle dût fossoyer pendant trois années consécutives, le fonds même lui appartenait.

Quelques Helvétiens avaient visité l'Italie. La beauté des jardins de ce pays avait excité leur émulation. A leur retour, ils firent des essais qui se perfectionnèrent de plus en plus, et déjà dans le XVI^e siècle, on trouvait à Zurich des orangers et des citronniers.

L'origine de nos espaliers date de la fin du XVI^e siècle; mais les plantations ne furent d'abord qu'une simple haie au milieu du jardin; et dont on avait soin d'entrelacer les branches, ce ne fut que plus tard qu'on songea à les appliquer contre un mur.

La disette de 1793 engagea le gouvernement de Berne à ordonner le défrichement des terres incultes et des biens communaux. On modéra beaucoup les plantations exagérées de vignes, et l'on arracha toutes celles qui, placées dans des lieux peu favorables, usurpaient une place où la culture du blé pouvait mieux réussir. En général, la perfection des méthodes, des lois sagelement protectrices, et l'heureuse influence de la liberté améliorèrent l'agriculture et en firent de plus en plus apprécier les bienfaits.

Un Davel fribourgeois.

Longtemps avant la Révolution française, le peuple suisse subissait le joug des oligarchies qui, dès le XVI^e siècle, avaient remplacé les libres démocraties des premiers confédérés. En 1650, une vaste insurrection, connue sous le nom de *Guerre des*